

CIRCULAIRE 140-18

Le 22 août 2018

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Aurora Cannabis Inc. (ACB and FOA)
Scission d'actions (Suivi)**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Aurora Cannabis Inc. («Aurora») a annoncé le 20 juin 2018, son intention de distribuer des unités composées d'actions et de bons de souscription de sa filiale, Australis Capital Inc. («Australis»), aux actionnaires de la société au moyen d'un remboursement de capital.

Les actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des marchés le 24 août 2018 recevront une action ordinaire de Australis Capital Inc. et un bon de souscription pour chaque 34 actions d'Aurora Cannabis Inc. La date ex-distribution pour les actions d'Aurora Capital Inc. sera le 23 août 2018.

Les actionnaires d'Aurora Cannabis Inc. recevront un paiement en espèces au lieu de fractionnements d'actions ordinaires et de bons de souscription d'Australis Capital Inc..

Détails du rajustement de la scission :

- **Date d'entrée en vigueur:** le 23 août, 2018
- **Date d'enregistrement:** le 24 août, 2018
- **Date de À déterminer. La date de paiement sera confirmée sur une paiement: nouvelle circulaire.**

CDCC - Détails du rajustement Options ACB:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Aurora Cannabis Inc. seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** le 23 août 2018
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** ACB deviendra ACB2
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires d'Aurora Cannabis, 2 actions ordinaires d'Australis Capital Inc., 2 bons de souscription d'Australis Capital Inc., un montant en espèces équivalent à, approximativement, 0.94117647 (100 x 0.0094117647) actions ordinaires d'Australis Capital Inc. et un montant en espèces équivalent à, approximativement, 0.94117647 (100 x 0.0094117647) de bons de souscription d'Australis Capital Inc. Le montant sera confirmé sur une nouvelle circulaire.

Veillez noter qu'Aurora prévoit la finalisation de la distribution aux actionnaires ainsi que l'inscription d'Australis Capital sur le CSE en Septembre 2018. En attendant, les distributions aux détenteurs d'option ne seront pas effectuées. Une nouvelle circulaire sera publiée au moment de l'achèvement de la transaction.

- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangés
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats.
- **CUSIP :** Inchangés

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options ACB:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options ACB seront transférées à la classe d'options ACB2 qui constitue le nouveau livrable.

Aurora Cannabis Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
3,50 \$	ACB	ACB2
4,00 \$	ACB	ACB2
4,50 \$	ACB	ACB2
5,00 \$	ACB	ACB2
5,50 \$	ACB	ACB2
6,00 \$	ACB	ACB2
6,50 \$	ACB	ACB2
7,00 \$	ACB	ACB2
7,50 \$	ACB	ACB2
8,00 \$	ACB	ACB2
8,50 \$	ACB	ACB2
9,00 \$	ACB	ACB2
10,00 \$	ACB	ACB2
11,00 \$	ACB	ACB2
12,00 \$	ACB	ACB2
13,00 \$	ACB	ACB2
14,00 \$	ACB	ACB2
15,00 \$	ACB	ACB2
16,00 \$	ACB	ACB2
17,00 \$	ACB	ACB2
18,00 \$	ACB	ACB2
19,00 \$	ACB	ACB2
20,00 \$	ACB	ACB2
21,00 \$	ACB	ACB2

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action FOA:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **le 23 août 2018**
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** **FOA deviendra KOA**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**

- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires d'Aurora Cannabis, 2 actions ordinaires d'Australis Capital Inc., 2 bons de souscription d'Australis Capital Inc., un montant en espèces équivalent à, approximativement, 0.94117647 (100 x 0.0094117647) actions ordinaires d'Australis Capital Inc. et un montant en espèces équivalent à, approximativement, 0.94117647 (100 x 0.0094117647) de bons de souscription d'Australis Capital Inc. Le montant sera confirmé sur une nouvelle circulaire.

Veillez noter qu'Aurora prévoit la finalisation de la distribution aux actionnaires ainsi que l'inscription d'Australis Capital sur le CSE en Septembre 2018. En attendant, les distributions aux détenteurs de Contrats à terme sur actions ne seront pas effectuées. Une nouvelle circulaire sera publiée au moment de l'achèvement de la transaction.

- **CUSIP :** Inchangé
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action FOA

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FOA seront transférées à la classe contrats à terme sur action KOA qui constitue le nouveau livrable.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers